

COMMISSIONS DE DISCIPLINE À RÉPÉTITION : ASSEZ DU SURSIS SYSTÉMATIQUE !

Riom, le 12 février 2026

Depuis octobre 2025, le détenu K. a comparu à quatre reprises devant la commission de discipline.

Décisions rendues : 15 jours avec sursis, 8 jours avec sursis, 12 jours avec sursis, 0 sanction soit au total 35 jours prononcés, total exécuté 0 jour !!!!

À quoi sert encore la commission de discipline si les sanctions ne sont jamais appliquées ?

Le sursis est censé être une mesure d'avertissement. Aujourd'hui, il est devenu une habitude. Demain, il ne sera plus qu'un signal d'impunité.

Quel message est envoyé? → Aux personnels qui rédigent les comptes rendus?

→ Aux collègues qui subissent les incidents?

→ Aux détenus qui constatent que les passages en commission n'ont aucune conséquence réelle ?

Cette gestion décrédibilise l'Institution et fragilise l'autorité des personnels sur le terrain.

Nous refusons que le travail des personnels soit vidé de son sens par des décisions sans cohérence et sans effet.

À force de ne jamais faire tomber les sursis, on transforme la sanction en simple formalité administrative. Ce n'est pas acceptable !!!

L'UFAP - Unsa Justice exige :- Une ligne disciplinaire claire et assumée,

- Une cohérence entre les faits reprochés et les décisions prises,

- La fin du sursis systématique qui décrédibilise le cadre,

- Le respect du travail des personnels.

L'autorité ne peut pas être à géométrie variable. La crédibilité d'un établissement se construit par des décisions lisibles et assumées.

Il ne faut pas confondre LA DISCIPLINE et LA PAIX SOCIALE, car la première s'obtient avec persévérance et courage, alors que la seconde s'achète avec l'argent du mépris.

Ces décisions de non sanctions sont littéralement jetés à la face des personnels, les « décideurs » ne cherchent même plus à dissimuler l'indifférence qu'ils portent envers celles et ceux qui chaque jour tentent en première ligne de préserver un service public de qualité.

Les personnels ne peuvent pas porter seuls la fermeté que la direction n'assume pas.

Le bureau local Ufap Unsa Justice du CP Riom

JP BREBION